

<b>COMPTE-RENDU CTL Emplois et Hors Emplois du 15/12/2016</b>
---

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, Mme FORE, M.FRAYSSE, M.PRIEUR (ce dernier uniquement pour le CTL Emplois).

M. COATANEA, secrétaire.

Représentants du personnel : RENAUD Sylviane, OBLIN Pierre, FOURNIER Gaëlle, Marie-Caroline COMBES et Nathalie BIGOT comme experte lors du CTL emplois pour FO-DGFIP .

Le CTL s'est ouvert à 9 h 00.

### **1°) SUPPRESSIONS D 'EMPLOIS ET MEPRIS DU DEPARTEMENT**

Ce CTL Emplois a vu, depuis bien longtemps, la présence de toutes les organisations syndicales.

La Direction nous a disséqué, tel un chirurgien, avec force détails, le mécanisme qui a amené la destruction de 12 emplois dans l'Indre.

Le solde des restructurations concernant la Dépense et les Domaines s'établit à – 2 emplois.

39 905 déclarants ont déposé en ligne au 30 mai 2016 (contre 30 872 à la même date en 2015). 26 % de télédéclarants en plus en 2016 nous amène à une suppression d'emploi. Ramené au nombre de foyers fiscaux indriens restant à rentrer dans le système de la télédéclaration, soit environ 90 000, et à raison d'un emploi supprimé par tranche de 9 000 télédéclarants, 10 emplois minima seront ainsi supprimés d'ici 2020, rien que pour la télédéclaration d'impôt sur le revenu.

A noter que l'année précédente, le même exercice n'avait emporté qu'une demi-suppression d'emploi.

Bercy a par ailleurs prévu 1 suppression d'emploi pour 16 000 nouveaux télédéclarants. D'après nos calculs supra, nous n'en avons bien eu que 9 000. Cherchez l'erreur ...

La dématérialisation des paiements SPL emporte une suppression d'emploi contre 0,5 l'année dernière. Là encore, ce résultat est difficilement explicable, et nous attendons une justification cohérente et chiffrée.

La contribution proportionnelle s'élève à 2 % des effectifs, soit 6,5 emplois pour 2017 contre 7 en 2016. Effectivement, 2 % de moins en moins, ça fait de moins en moins.

La représentativité de notre département par rapport à des départements équivalents entraîne des correctifs de charge. Non contents de contribuer de façon proportionnelle aux suppressions d'emplois, nous contribuons aussi, par le peu d'enjeux et d'attractivité de l'Indre, au bon fonctionnement d'autres départements.

La Direction nous a servi l'exemple de la Guyane qui, pour 250 000 habitants, n'a que 250 agents. L'Indre, avec ses 228 000 habitants, ne devrait donc avoir que 228 emplois contre 339 ETPT actuellement et 327 ETPT au 1<sup>er</sup> septembre 2017!

Conclusion : faites des enfants, vantez les mérites de notre beau département, bref, redynamisez l'Indre ! Sinon, même punition les années suivantes !

A ce stade, nous en sommes à -16,8 emplois, mais estimons-nous heureux, il y a quand même des bonnes nouvelles.

1,1 emploi nous est attribué au titre de la dotation accueil. Profitons-en, cela ne saurait durer avec les réductions d'ouverture au public et les fermetures de sites.

Le correctif opérationnel nous fait gagner 1 emploi, pour compenser le changement de méthode d'analyse des charges, comprenez qui pourra : on nous redonne d'une main ce qu'on nous enlève de l'autre !

Autre bonne nouvelle, le prélèvement à la source, pour lequel on nous octroie royalement un emploi sur les 500 prévus au niveau national. L'avenir nous dira si, finalement, ce n'était pas trop.

Un bonheur n'arrivant jamais seul, les capacités de négociation hors pair de notre Directeur nous font gagner tout aussi royalement 2 emplois.

Nous arrivons donc à – 12 emplois : 1A, 4 B et 7 C.

La Direction a choisi de localiser ces suppressions d'emplois prioritairement dans les services n'ayant pas subi de suppressions depuis plusieurs années, en particulier les services pour lesquels aucun comparatif de charges n'est possible. Exemples : Paierie, PRS, BCR ...

Notre Directeur nous a confirmé que ce n'était pas par plaisir qu'il supprimait des emplois (encore heureux !), et qu'il ne se sentait pas coupable pour autant, dans la mesure où il estime ne faire qu'appliquer les décisions du peuple français.

Toutefois, il acceptera volontiers d'être jugé, en cas de Révolution, d'être guillotiné, fusillé ou déporté au goulag.

Nous n'en demandons pas tant : quelques mots de regret, de soutien et de considération à l'égard des agents auraient été les bienvenus.

Au contraire, le Directeur a justifié cyniquement ces suppressions par le fait que l'Indre ne représente que 0,33 % de la population nationale et 0,21 % des recettes d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire rien.

A l'issue de ce premier CTL censé se terminer à 10h, et qui s'est achevé à 12h, vos représentants ont bien évidemment voté contre. Nous serons donc reconvoqués le jeudi 5 janvier à 14h30.

## **2°) PONTS NATURELS**

Année de vaches maigres, seulement 2 ponts naturels sont possibles en 2017 : l'Ascension et l'Assomption.

Vos représentants ont voté pour à l'unanimité.

## **3°) EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE**

En préambule, il faut savoir que les chefs de service avaient eu la possibilité de s'exprimer sur la réduction des plages d'ouverture via Wifip. La majorité d'entre eux en avait accepté le principe.

Les chefs de service souhaitaient majoritairement fermer par demi-journées ou journées entières, et caler les horaires de réception téléphonique dessus.

Initialement prévu à l'ordre du jour du CTL du 20 octobre 2016, ce sujet n'avait pas pu donner lieu à un vote, puisque le CHSCT ne s'était pas prononcé, le projet n'étant pas finalisé.

Le CHSCT dûment consulté et ayant voté contre, le sujet est revenu sur le tapis.

Notre position est restée la même, puisque nous estimons que ces nouveaux horaires ne sont qu'un maigre palliatif aux suppressions d'emplois, un préambule aux fermetures pures et simples des services, et vont à l'encontre de notre mission première de service public. Nos dirigeants comptent sur e-contact, des centres de contact téléphonique et surtout la lassitude des usagers.

Nous avons à nouveau voté contre et ce sujet reviendra en seconde lecture lors du prochain CTL du 5 janvier prochain.

## **4°) TRANSFERT DU POLE ENREGISTREMENT VERS LE SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE**

Ce transfert de mission n'est pas sans inquiéter les agents concernés, à savoir 1 A, 3 B et 3 C. Une partie de la Direction est d'ailleurs allée à leur rencontre afin de les rassurer sans vraiment beaucoup de réussite.

Il faut dire que rien n'est vraiment très clair. Si rien ne change pour le A et les C où leur transfert serait uniquement traité en CAPL, il n'en va pas de même pour les agents B qui devront déposer une demande de mutation nationale afin de changer de mission-structure.

Rien n'est plus clair au niveau pratico-pratique puisque l'on ne sait pas encore où les agents concernés seront physiquement installés. Des idées sont bien avancées mais ce transfert doit se faire à coût zéro.

De plus, la nouvelle application informatique FIDJI-E est loin d'être opérationnelle et c'est un doux euphémisme. Rien ne sera très simple quand on sait que le service de l'enregistrement compte actuellement 5 mois de retard et que ce retard devra absolument être résorbé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017, date à laquelle la nouvelle application informatique devrait entrer en service. Si cela n'était pas le cas, l'ancienne application pourrait « survivre » quelques semaines. Mais là encore, beaucoup d'incertitude et donc beaucoup de stress pour nos collègues malgré la promesse d'affectation d'un membre de l'EDR et d'un potentiel d'allègement des tâches dont le Directeur est convaincu.

La seule bonne nouvelle serait l'éligibilité de nos collègue de l'Enregistrement à la prime de restructuration.

Devant autant d'incertitude nous avons voté contre ce projet malgré la tentative de culpabilisation de la Direction stipulant que les agents concernés devaient absolument déposer leur demande de mutation dans les délais.

## **5°) MEMO**

Cette nouvelle application vient en remplacement du très contesté RIALTO INVESTIGATION et sera généralisée au 1/01/2017.

Cela devrait permettre d'avoir une vision globale de toutes les opérations d'une vérification et elle pourra même être utilisée à distance grâce à la dotation de chaque vérificateur d'une clé 3G. Les informations ainsi collectées pourront être accessibles tant aux supérieurs locaux que nationaux et pourront être utilisées par d'autres services notamment pour le recouvrement.

## **6°) QUESTIONS DIVERSES :**

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le délégué des services sociaux, le nouvel assistant social et le nouveau médecin de prévention devraient être relogés au CDFiP de Châteauroux et Mme MANNEVY, serait, quant à elle, relogée au 2<sup>ème</sup> étage de la DDFiP.

-Les travaux de l'ascenseur du CDFiP de Châteauroux sont à nouveau repoussés pour commencer fin janvier. La durée des travaux est estimée à 4 ou 6 semaines. L'avenir nous le dira.

- La DDFiP se met au vert puisqu'elle a acquis un véhicule Kangoo électrique. Ce véhicule utilitaire de 5 places d'une autonomie de 80 km ne pourrait donc être utilisé que pour les opérations de transfert du courrier. La borne pour le recharger sera financée par la Direction.

- Il a été soulevé un problème de remboursement de frais de repas pour les collègues amenés à suivre des formations à Blois. En effet, ces derniers ne bénéficient pas du tarif subventionné lors de leur accès au restaurant administratif mais ne bénéficient pas non plus du remboursement complet de leurs frais.

De quoi décourager les bonnes volontés.

Fin de la réunion à 15H34.

**NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUTES ET A TOUS DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre  
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**  
Centre des Finances Publiques de Buzançais  
9 Rue de la République  
36500 BUZANCAIS  
Tél : 02.54.84.24.25 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr